Logements et loyers ouvriers

EN FRANCE

Le **Board of Trade** vient de procéder à une enquête curieuse sur le prix de la vie en France. Il m'a paru intéressant d'en résumer la partie relative au logement de l'ouvrier dans les villes.

C'est à Amiens, paraît-il, que l'ouvrier est le mieux logé. Il n'y a guère qu'une famille sur cent à n'habiter qu'une seule pièce, tandis que le quart de la population ouvrière a quatre pièces, et plus du tiers possède un spacieux appartement de cinq à six pièces. A Paris, le quart des ouvriers n'ont qu'une chambre, 30 p. c. n'en ont que deux, 21 p. c. en ont trois, 10 p. c. en ont quatre, et 10 p. c. plus de quatre. C'est dans une ville relativement peu importante, à Fougères, cité des cordonniers, que la population paraît avoir l'habitation la plus réduite : 40 p. c. des quartiers n'y ont qu'une pièce. A Brest, la situation est sensiblement la même.

Selon les villes, l'ouvrier habite une petite maisonnette ou loge dans un caravansérail. Dans la moitié des agglomérations importantes, c'est la maison à étages qui prédomine. On connaît les gratte-ciel parisiens de cinq, six et même sept étages ; ils sont le refuge de l'immense majorité des travailleurs. A Marseille, les maisons ouvrières ont en général cinq étages, et abritent une vingtaine de familles. A Brest, les maisons qui ont quatre ou cinq étages ne sont en général habitées que par un même nombre de ménages.

Le type de la maisonnette a été adopté dans le tiers des villes. Elle comprend de deux à quatre pièces. Roubaix est remarquable à ce sujet. Un nombre très considérable de familles ouvrières y habitent seules des maisons de quatre pièces. Bourges, Toulouse, Bordeaux, Saint-Quentin, Valenciennes, se classent dans la catégorie de ce type.

Ce serait se tromper grossièrement que de chercher une relation entre l'importance de la ville et celle de l'immeuble ouvrier. Si Paris compte surtout de grands immeubles, Bordeaux et Roubaix, qui sont des agglomérations très importantes, groupent un nombre considérable de maisons.

Dans le sixième des villes, enfin, on trouve indistinctivement et à proportions égales le grand immeuble et le cottage isolé.

***

Passons maintenant en revue les prix des loyers ouvriers. C'est à Roubaix, je l'ai dit, que les familles trouvent le plus de spacieux logements ; c'est à Roubaix aussi que les prix sont le moins élevés : pour quatre pièces pour 150 à 200 fr. par an. Heureux Roubaisiens !

A Roanne, une pièce se paie annuellement de 50 à 75 francs. A Fougères, où la moitié de la population se contente d'une pièce, on paie de 80 à 120 francs, à Brest et à Nantes, de 90 120 francs. A Bordeaux, l'ouvrier qui n'habite qu'une seule pièce, doit mettre de 120 à 150 francs. A Marseille, enfin, les prix oscillent entre 120 et 160 francs.

C'est encore à Roanne que le logement de deux pièces est le moins cher : 100 à 140 fr. A Fougères et à Brest, il est de 130 à 180 fr. Bordeaux, Marseille et Nantes font payer les deux pièces de 160 à 250 fr. A Paris, l'oscillation a une amplitude considérable : deux pièces peuvent coûter de 160 à 500 fr. suivant les quartiers. A noter que dans cette ville, la cuisine n'est jamais comptée dans le nombre des pièces. Lorsqu'on parle d'un logement de deux, de trois, de quatre pièces, il faut comprendre quatre pièces habitables, chambres à coucher, salle à manger ou salon. On trouve toujours en plus la cuisine, les w.-c dans l'appartement, et un cabinet de débarras.

Pour trois pièces, enfin, c'est toujours Roanne qui tient la tête pour le bon marché. Toulouse vient ensuite, puis Lille. Dans cette dernière ville, on peut trouver un appartement de trois pièces pour 220 ou même 190 francs.

En prenant Paris comme point de comparaison, on trouve que le logement de 100 fr. dans la capitale en vaut 69 au Hâvre, 60 à Nantes, 55 à Brest, 53 à Saint-Nazaire, 52 à Lille, 45 à Toulouse, 38 à Roubaix et 37 à Roanne.

A ceux qui s'occupent du grave problème de la dépopulation, je me permets de conseiller l'étude de la question des habitations ouvrières. Ceci a un lien étroit avec elle. Si on veut pouvoir dire aux braves gens : « Mais ayez donc des enfants », qu'on leur donne le moyen de les loger.

A. VIREY.

La Semaine Sociale

DE SAINT-ETIENNE

Le programme des cours et conférences de la Semaine Sociale de Saint-Etienne vient de paraître. C'est du 31 juillet au 5 août inclus que se tiendra cette VIIIe session.

L'enseignement général de la Semaine envisagera le **problème du travail** sous ses diverses formes et dans ses principales manifestations : production, échange, contrat de travail, rôle du capital, action ouvrière collective, minimum de salaire, travail féminin, etc. Des cours spéciaux simultanés traiteront de certaines questions théoriques et pratiques d'actualité. Parmi ces dernières signalons les petites industries rurales, la condition des domestiques ruraux, la formation syndicale, l'apprentissage, l'accession à la petite propriété, le logement ouvrier.

La liste des professeurs dont le concours est acquis indique le haut intérêt que revêtira cet enseignement, ce sont : MM. Henri Lorin, président de la Commission générale ; Aug. Crétinon, rédacteur à la « Chronique Sociale » ; Martin Saint-Léon, conservateur de la Bibliothèque du Musée social ; Zamanski, directeur du « Mouvement social » ; Eug. Duthoit, professeur à l'Université catholique de Lille ; Jean Terrel, du Secrétariat social de Lyon ; A. Boissard, professeur à l'Institut catholique de Paris ; Raoul Jay, professeur à la Faculté de droit de Paris ; Jean Lerolle, directeur du Secrétariat social de Paris ; Maurice Deslandres, professeur à Dijon ; Abbé Desbuquois, directeur de l' « Action populaire ; Abbé Ch. Antoine, ancien professeur à la Faculté libre d'Angers ; Abbé Ch. Calippe, professeur à la Faculté libre d'Amiens ; Abbé Sertillanges, professeur à l'Institut catholique de Paris ; Max Turmann, professeur à l'Université de Fribourg ; Philippe de Las Casas ; Chanoine Picq, directeur des œuvres diocésaines de Nevers ; Abbé Boyreau, directeur des œuvres de Notre-Dame du Rosaire à Plaisance ; Henry Moysset, rédacteur à la « Revue des Deux-Mondes » ; Jean Brunhes, professeur à l'Université de Fribourg ; Joseph Vialatoux, rédacteur à la « Chronique sociale » ; Madame Lucie Félix-Faure-Goyau ; Mesdemoiselles Poncet, directrices du Syndicat libre lainain de Grenoble ; Chaptal, directrice de l'œuvre d'assistance familiale de Paris.

Les conférences du soir auront pour orateurs : M. l'abbé de Gibergues, missionnaire diocésain à Paris ; Georges Blondel, ancien président de la Société d'Economie Sociale de Paris ; Georges Renard, professeur à Nancy ; Raoul Jay, Abbés Thellier de Poncheville et Desgranges ; Joseph Brunhes, de Dijon.

Dès maintenant le Secrétariat général, à la « Chronique Sociale », 16, rue du Plat, Lyon, répond à toute demande de renseignements.

LES BOULANGERS

organisent l'apprentissage

Au cours de sa dernière réunion, la chambre syndicale de la boulangerie de Paris a pris en considération la proposition suivante, relative à l'organisation de l'apprentissage pour les ouvriers boulangers :

Formation d'une école professionnelle comprenant 30 élèves admis chaque année, après concours, à suivre les cours professés à l'école : panification, chimie, comptabilité, etc. Ces élèves assisteraient en outre, à toutes les expériences du pétrissage, de chauffage, etc. qui pourraient être effectuées par le syndicat dans le cours de l'année.

Les frais de ce service seraient couverts par le syndicat, par une subvention du gouvernement et, enfin, dans une certaine proportion, par les élèves.

Ces 30 jeunes gens qui sortiraient chaque année d'une école de ce genre, connaîtraient leur métier à la fois pratiquement et scientifiquement et dirigeraient la boulangerie au moyen des connaissances qu'ils auraient acquises et qu'ils répandraient autour d'eux, dans une voie jusqu'ici inconnue.

La chambre syndicale a renvoyé cette proposition devant sa commission d'études.

JURISPRUDENCE

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS ET L'ADMINISTRATION

Les exemples sont nombreux de l'ingérence administrative en matière de sociétés de secours mutuels ; l'illégalité du procédé a été ici même maintes fois relevée. Le conseil d'Etat a récemment confirmé par un arrêt fortement motivé et énergiquement formulé une jurisprudence à juste titre libérale et qui peut être considérée comme définitivement assise.

Les statuts de la société « l'Alliance des familles » stipulaient qu'une indemnité serait accordée aux familles des sociétaires décédés pour les funérailles religieuses de ces derniers.

Le ministre du travail profita de ce qu'une modification statutaire fût nécessaire pour ordonner à la société de supprimer les mots « funérailles religieuses » pour le remplacer par ceux de « frais funéraires ».

Forte de son droit et de ses convictions, la société en appela au Conseil d'Etat.

M. Dedé, constitué défenseur, fit ressortir avec sa compétence habituelle le droit reconnu aux sociétés de secours mutuels, par la loi fondamentale du 1er avril 1898, de se constituer librement et d'insérer dans leurs statuts les dispositions qu'il leur convient. Il s'attacha à démontrer ensuite que la clause incriminée ne pouvait être considérée comme contraire à l'ordre public, qu'elle ne violait pas non plus la liberté de conscience, personne n'étant obligé d'adhérer à la société.

Le Conseil d'Etat admit pleinement cette façon de voir. Il déclara que l'administration n'avait d'autre attribution légale que celle de recevoir le dépôt prévu par la loi, qu'il n'appartenait donc pas au ministre du travail d'enjoindre aux sociétés de secours mutuels de modifier leurs statuts.

La question est donc définitivement vidée, au profit des mutualités. Celles-ci sauront à quoi s'en tenir désormais quand l'administration voudra bien leur faire l'honneur de paternelles admonestations.

(De M. AGASSE, du « Mouvement social ».

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Dans quels cas un blessé peut-il s'opposer à l'exécution des décisions du médecin ? Dans quel cas doit-il, sous peine de voir dégager la responsabilité du patron, accepter les soins qui doivent lui être donnés et faciliter l'exécution de ses ordonnances ? Deux questions assez délicates auxquelles M. Robert Gouguet de Girac, avocat à la Cour d'appel, répond ainsi dans la **Papeterie** du 10 mars 1911 :

Lorsque la guérison complète ou l'amélioration de l'état du malade ne pourra être obtenue que par une opération délicate, susceptible de mettre son existence en danger, il n'est pas douteux que toute intervention chirurgicale pourra être refusée : il ne peut, en effet, être fait un grief au blessé de préférer rester dans la situation où il se trouve plutôt que de tenter la chance d'une guérison ou d'une amélioration très hypothétique pour l'obtention de laquelle sa vie se trouverait compromise. Et le patron ne pourra arguer du refus opposé pour demander une diminution de la réparation qui doit être accordée, l'homme étant toujours en droit de disposer souverainement de son existence et de n'admettre aucune atteinte à ce droit.

Lorsque même l'opération chirurgicale ne présente aucun danger, le blessé peut la refuser si elle n'a aucun caractère de nécessité : c'est ainsi qu'il sera fondé à n'accepter aucune nouvelle opération si une précédente n'a pas réussi, si un premier traitement est resté sans résultat ou si le chirurgien n'intervient que pour redresser les mauvais effets des soins primitivement donnés ; ceci surtout si le médecin ne peut répondre de l'efficacité de cette dernière intervention.

Mais si le blessé refuse catégoriquement les soins du médecin, s'il n'exécute pas les ordonnances et néglige systématiquement de prendre les médicaments prescrits, s'il refuse de laisser pratiquer une opération urgente, indispensable à la guérison complète ou partielle, à la conservation de son existence, le blessé (ou ses ayants droit en cas de mort), ne pourra rendre responsable le patron de l'aggravation de la blessure, et il pourra, dans ces conditions, voir réduire l'indemnité pécuniaire qui lui sera allouée.

En résumé, **sauf** dans les cas où une opération peut entraîner la mort ou la mutilation sans nécessité d'une partie du corps humain, le blessé ne peut refuser catégoriquement l'intervention chirurgicale, mais dès qu'il s'agit de soins, de médicaments à prendre, de régime à suivre, ou même de prescriptions pouvant obliger le malade à un traitement prolongé, le blessé doit exécuter les ordonnances médicales d'une façon consciencieuse et complète.

Pour les patrons comme pour les ouvriers, nous souhaitons, avec M. Gouguet de Girac, que les tribunaux aient le moins souvent possible à trancher des questions de cette nature.

GRAINS DE VÉRITÉ

Comment on conserve la foi

Quand nous avons reçu la Foi par le Baptême, il nous reste un grand devoir à accomplir : La conserver.

Le premier moyen c'est l'éducation chrétienne :

C'est le moyen des moyens. Quand on a reçu une éducation chrétienne, on peut encore perdre la grâce, mais il est rare qu'on perde la foi.

Le cœur de l'homme vierge est un vase profond :
Lorsque la première eau qu'on y verse est bien pure,
Sur lui le monde en vain amène sa souillure,
Car l'abîme est immense et *la Foi vit au fond.*

Le deuxième moyen c'est l'étude de la Religion et de ses preuves. Il y a là tant de clartés que l'âme en est toute inondée.

Le troisième moyen semble étrange et pourtant c'est un moyen vainqueur. C'est non plus l'étude mais la pratique de la Religion.

— On dit : Mais pour pratiquer il faut avoir la foi.

— Oui, cela est vrai. Mais il est aussi vrai que pour avoir la foi il faut pratiquer au moins, avoir recours à l'ineffable moyen de la prière.

JE SUIS CHRÉTIEN.

Henry BORDEAUX

Romancier

Le 31 mai, à 8 heures et demie du soir, H. Bordeaux va venir donner dans la Salle Industrielle, une conférence sur « l'honnête femme dans le roman contemporain » et tous ceux qui ont lu quelque ouvrage du romancier se promettent un joli régal littéraire. Certes, ils ne seront pas déçus. Parmi les écrivains qui ont le plus rapidement gagné la faveur du public qui lit, H. Bordeaux est un des mieux admirés. Jeune encore — il a quarante ans — il est à peine à l'âge où les écrivains préparent leur chef-d'œuvre. Déjà il nous a donné toute une série de livres qui, parmi les bons romanciers, lui donnent une des plus belles places. Il la mérite ; le roman, en effet, est une œuvre d'observation psychologique ; il demande de la pénétration, de la finesse, du goût : trois qualités que possède l'auteur de la « Robe de Laine ».

L'observation est faite d'une infinité de facteurs ; observer n'est pas seulement regarder et voir, c'est aussi démêler dans la suite des faits, celui que est le germe des autres et d'où, fatalement, les autres découlent. Et puis c'est découvrir dans ce fait significatif la raison qui l'a fait naître, c'est par suite dévoiler le caractère de celui qui a agi. Une femme d'esprit a écrit : « Il y a trois raisons à chacun de nos actes : celle que nous donnons aux autres, celle que nous nous donnons à nous-mêmes et... la vraie ». Le romancier se charge de découvrir ces trois raisons...

Mais avant de regarder autour de lui, pour peu qu'il ait l'esprit d'analyse, tout écrivain qui débute a un champ d'observation naturel ; lui-même, H. Bordeaux, malgré le soin qu'il a pris de ne pas se mettre en scène, n'a pas failli à cette règle. Bourget a écrit dans le « Disciple » : « L'introspection est une perversité ». Peut-être, en ce sens qu'elle raffine nos sensations ; en tout cas elle nous affine. Pascal Rouvray, de « La Croisée des chemins » n'est-ce pas un peu l'auteur. H. Bordeaux, en effet, a connu ce dilettantisme que la vie se charge souvent de guérir ; il a eu la tentation de rester à Paris lui aussi, abandonnant les traditions familiales, et puis il s'est ressaisi ; il a compris que l'homme n'est pas un être isolé mais qu'il appartient à une race, à une famille, qu'il est enchaîné par tout un passé et que parfois le souvenir des morts et leur œuvre à continuer demandent le sacrifice et le renoncement. C'est « la Croisée des chemins » ; c'est aussi le sujet des Roquevillard où le culte de la maison du foyer, est magnifiquement chanté.

Alph. Daudet lui a dit un jour : « On apprend à lire les images et l'on n'apprend qu'avec les faits. Tâchez de voir, d'observer la science de l'humanité, c'est la vraie science ».

Ce conseil du pénétrant observateur qu'était Alph. Daudet, H. Bordeaux l'a mis en pratique. Il a observé et ce qu'il a vu d'abord ce fut « la Peur de vivre ». La préface de ce livre — bien qu'on lise rarement une préface — est à lire. Quand, un peu attristé par le roman qui se termine doucement, mélancolique et si calme, on revient à la préface, on ne s'étonne plus qu'elle soit là. Sans doute, un « roman à thèse » ne prouve rien, mais quand la vie est saisie de la sorte, quand cette « peur de vivre » apparaît si manifeste, si terrible dans ses conséquences, on comprend qu'H. Bordeaux se soit élevé contre ce souci des âmes seules « de ne mériter ni blâme ni louange », cet égoïsme passif qui éclate dans ces mariages qui unissent seulement des intérêts, dans ces familles sans enfants, parmi ces gens pour lesquels le rond-de-cuir est disputé comme une couronne, et contre cet autre égoïsme actif qui ne cherche qu'à « satisfaire un but individuel, celui du plaisir ».

Vous avez cette acuité d'observation, les personnages d'H. Bordeaux nous passionnent tant ils sont vivants et il serait aisé de mettre sur les visages de ceux que nous connaissons le nom des héros, tristes héros parfois, des œuvres de l'écrivain.

Nul doute qu'avec cette science de pénétration, la conférence d'H. Bordeaux ne soit remarquable. L'honnête femme dans le roman contemporain !... C'est presqu'un mythe... si l'on met à part les romans d'H. Bordeaux lui-même et de quelques autres très peu nombreux.

Les romans français sont encombrés de femmes qui sont moins qu'honnêtes et ils ont donné de nous, à l'étranger, une si piteuse idée que ce sont des écrivains anglais et américains qui croient nécessaires de nous réhabiliter auprès de leurs compatriotes. « Il faut bien reconnaître, dit Firmin Roz, que dans son ensemble le roman français ne représente pas la vie française ». H. Bordeaux est un des trop rares romanciers qui se soient attachés à la décrire et qui nous ait donné sur la famille française de significatifs autant que d'émouvants chapitres.

Il sera curieux d'entendre parler du roman contemporain par un romancier aussi justement célèbre et de lui voir faire la réhabilitation de la femme française que d'aucuns présentent sous des couleurs peu flatteuses... et si peu exactes.

Camille ROCHES.

Le Pèlerinage Eucharistique

de MARQUETTE

LES DÉCORATIONS

La paroisse de Marquette a donné hier un éclat incomparable à la solennité eucharistique pour laquelle elle avait été choisie.

Depuis de longs mois, toute la population s'y préparait : on fabriquait des roses, on en composait des guirlandes ou des inscriptions ; on découpait des bannières, des oriflammes ; on confectionnait des costumes ; on traçait des cartouches et des blasons, pour arriver, au jour fixé, à former une décoration générale qui pût parler aux yeux et à l'âme.

L'attente de ceux-là même qui avaient apporté une part matérielle d'hommage à la Sainte Eucharistie a été dépassée. C'est dire que les milliers de personnes, vingt mille, vingt-cinq mille peut-être, venues à Marquette de l'arrondissement d'Hazebrouck et de tous les points de l'arrondissement de Lille ont été émerveillées de la splendeur de la fête.

Pas une maison qui n'eût au moins un drapeau ; mais les habitations, en grande partie, étaient ornées de bannières, de guirlandes, d'inscriptions, de tentures, de sujets religieux des plus variés, suivant l'ingéniosité des habitants.

Sur les trois kilomètres et demi que devait suivre le cortège étaient plantés, tous les cinq mètres, des mâts avec oriflammes, reliés entre eux par des guirlandes de roses. De distance en distance des fausses-portes étaient élevées, belles, riches, somptueuses les unes et les autres, comme il convient pour reconnaître la royauté de Jésus-Christ.

Les reposoirs aussi étaient magnifiques, décorés avec profusion de tapis, de tentures, de fleurs et de lumières.

L'un était élevé sur l'emplacement de l'ancienne abbaye des Dames cisterciennes de Marquette. Il ne reste aujourd'hui que quelques ruines de cette illustre maison de religieuses, qui pendant près de six siècles furent si bienfaisantes dans la région. Deux des épaisses murailles qui subsistent encore ont été percées pour livrer passage au cortège.

L'autre reposoir était construit en face de l'église, dans la cour d'honneur du château de Mme veuve Desprez, décédée le mois dernier.

Au fond de ce reposoir, à cinq panneaux recouverts de tentures rouges à franges d'or était élevé un autel, qui disparaissait sous les fleurs, les plantes vertes et les lumières. On y accédait par un large escalier de sept ou huit marches recouvert d'un tapis rouge. La décoration du premier étage du château complétait celle du reposoir.

En haut de la tour de l'église, enfin, flottait un drapeau, et de chacun des angles descendait une guirlande de drapeaux.

LA PROCESSION

Le matin, une grand'messe solennelle avait été chantée. M. le chanoine Dauchy, doyen de Sainte-Catherine, à Lille, officiait, ayant pour diacre M. l'abbé Arnould, curé du Saint-Sépulcre, à Canteleu ; et pour sous-diacre M. l'abbé Duflo, curé de Saint-Piat, à Roncq.

Mgr Carlier assistait à la cérémonie, ainsi que M. le chanoine Lamant, vicaire général, MM. les chanoines Descamps, Masure et Lecigne.

La chorale de Marquette et celle de l'usine Verley, qui s'était jointe à elle, ont exécuté les chants.

On avait compté sur la présence de Mgr Delamaire.

Malheureusement, il a été matériellement impossible à Mgr le Coadjuteur, qui présidait samedi les funérailles de Mgr Dadolle, à Dijon, de revenir dimanche à Marquette.

Le comité organisateur avait envoyé un télégramme à Sa Grandeur pour lui exprimer ses regrets pour son absence. Mgr le Coadjuteur a répondu par le télégramme que voici :

« Archevêque-Coadjuteur éprouve aussi grande peine de son absence à la fête eucharistique. Un concours impérieux de circonstances l'a forcé de partir au convoi de l'évêque de Dijon. Impossible de rentrer à temps. Veuillez dire son immense regret à la population. Il recommande de faire bien toutes choses demain. La gloire de Dieu est supérieure à tout. »

Dès deux heures, les sociétés, groupes, confréries, qui devaient prendre part à la procession venaient se masser aux emplacements qui leur avaient été désignés et à trois heures précises, le premier groupe se mettait en marche.

C'étaient les trente cavaliers d'honneur en habit et cravate blanche, les Trompettes dévouées de Marquette, les sociétés de gymnastique la Jeanne-d'Arc, de Mouvaux, et la Croisienne de Croix, le suisse, la croix, les acolytes, les enfants de chœur, la musique municipale de Wambrechies.

Nous ne pouvons entrer dans le détail ni même nommer chacune des représentations symboliques ou des sociétés dont se composait le cortège. On ne comptait pas moins de trois mille figurants, répartis en neuf groupes.

Les Louanges à l'Eucharistie, la Réparation, Emblèmes eucharistiques, l'Abbaye de Marquette, la France sauvée par le Sacré-Cœur et la Sainte-Vierge, la Jeunesse des différents siècles rendant hommage à Notre-Seigneur, les Grands monarques de France qui se sont distingués par leur piété, tels étaient les sujets des divers groupes. Les jeunesses catholiques et confréries du Très-Saint-Sacrement, le séminaire académique, les dignitaires ecclésiastiques et la troupe angélique formaient les groupes précédant immédiatement le char triomphal de l'Eucharistie.

Dans les groupes, on remarquait notamment — et nous ne les citons que pour donner une idée générale du cortège, sans vouloir dire que les autres ne les égalaient pas par la richesse de leurs costumes ou leur attitude pieuse et recueillie — on remarquait donc le défilé des nations, cinquante jeunes filles portant le drapeau d'un pays ; Jésus portant sa croix ; Simon le Cyrénéen et les Saintes Femmes ; les héraults de l'Eucharistie ; les premiers communiants et les enfants ayant bénéficié du décret « Quam Singulari » ; la comtesse Jeanne de Flandre, fondatrice de l'Abbaye, la première abbesse et les dames de Marquette ; Bernadette et ses compagnes ; les saintes Clotilde, Geneviève, Radegonde et Bathilde, protectrices de la France, Blanche de Castille et saint Louis ; Jeanne d'Arc et ses voix ; les nombreux et magnifiques groupes des élèves de l'Institution libre de Marcq, conduits par M. le chanoine Dieu, supérieur, la délégation de l'Institut catholique des Arts-et-Métiers de Lille.

Sur le parcours, plusieurs musiques, celles de Wambrechies, de Saint-André, de l'Institution de Marcq, « la Liberté », de Roubaix, « l'Espérance » de Marquette, exécutaient des morceaux, qui alternaient avec les chants et les prières.

Les confréries du Très-Saint-Sacrement, au nombre d'une trentaine étaient précédées de leurs bannières.

N'oublions pas de mentionner que, dans le groupe de l'Abbaye de Marquette, était portée la statue de N.-D. de la Barrière. N.-D. de la Barrière était vénérée au monastère. Elle fut emportée à la Révolution par la dernière abbesse, Mme de Waresquiel, et elle se trouve aujourd'hui à l'église de Lomme.

Parmi les nombreux ecclésiastiques précédant immédiatement le char de l'Eucharistie se trouvaient MM. l'abbé Leleu, supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur, à Tourcoing, les chanoines Lecigne, Descamps, Caudron, doyen de Saint-Etienne, Cateau, doyen d'Hautmourdin, Fremeaux, doyen de Sainte-Marie-Madeleine, Dauchy, doyen de Sainte-Catherine.

Le char, tout entier blanc et or, était traîné par quatre chevaux recouverts d'une housse blanche, conduits par des piqueurs en livrée rouge. Ce superbe char est celui qui a servi aux fêtes eucharistiques de Maubeuge.

Le Très Saint Sacrement, au passage duquel l'immense foule s'inclinait respectueusement, a été alternativement porté par Mgr Carlier et M. le chanoine Lamant, vicaire généraux.

Immédiatement derrière le char venaient M. Verley, maire de Marquette, ayant à ses côtés MM. Deledicq et Duthoit, adjoints, et tout le Conseil municipal.

Le défilé du cortège durait trois quarts d'heure et le cortège s'étendait sur un kilomètre et demi, soit plus du tiers de l'itinéraire, qui faisait tout le tour de la paroisse, par les hameaux du Pont-de-l'Abbaye et de Lommelet.

Lorsque, à six heures, le Très Saint Sacrement fut arrivé au reposoir du château de Mme Desprez, M. l'abbé Delsaux adressa une éloquente allocution à la foule qui remplissait la place de l'église.

Allocution de M. l'abbé Delsaux

« Quelle pensée,— dit-il en commençant, — depuis le célèbre Congrès de 1881, prosterne devant l'Hostie tantôt une paroisse, tantôt un décanat, tantôt un pays, tantôt même — comme hier à Montréal, comme demain à Madrid, — les représentants de l'univers catholique tout entier ? » Cette pensée, la voici : « En s'agenouillant devant l'Eucharistie, les chrétiens veulent rendre hommage à Celui qui est tout ensemble le Dieu de toute créature et le Roi de toute société. »

Sous les apparences de l'Hostie il y a un Dieu. « Ceci est mon corps, ceci est mon sang », a dit Jésus-Christ. Comment ne pas croire à une parole qui rendait l'ouïe aux sourds, le mouvement aux paralytiques, la vie au cadavre de Lazare ? Comment ne pas croire, alors qu'il y a eu, au cours des siècles, tant de miracles eucharistiques, et que l'Eucharistie opère encore chaque jour dans les âmes de nouveaux prodiges, donnant au Missionnaire, à la Sœur de Charité, à la Petite Sœur des pauvres le courage qui en fait des héros ?

Le Jésus de l'Hostie est Dieu, Il est Roi. « Il a reçu de son Père toutes les nations en héritage ». Malheur donc à celles qui repoussent l'empire de sa loi ! Le châtiment du peuple juif est une leçon que tous les peuples doivent méditer, surtout le peuple français « couronné par Dieu lui-même, selon la parole de Grégoire IX, de prérogatives et de grâces exceptionnelles ». On ne voit que trop déjà les suites d'un athéisme social : les classes sont prêtes à se jeter les unes contre les autres, les émeutes succèdent aux émeutes, la société est ébranlée jusque dans ses fondements. Voilà pourquoi au blasphème il faut opposer, plus énergiquement que jamais, l'affirmation de la foi.

Dans une péroraison vibrante, M. l'abbé Delsaux rappelle le mot de M. de Mun à la clôture du Congrès de la Jeunesse Catholique : « Ne nous séparons pas avant d'avoir fait le serment d'établir le règne de Jésus-Christ. » Et aussitôt, de milliers de poitrines montent vers le Ciel ces suprêmes acclamations :

« Seigneur, nous croyons en vous ! »
« Seigneur, nous vous adorons ! »
« Seigneur, nous vous aimons ! »
« Loué soit Notre-Seigneur Jésus-Christ ! »

Mgr Carlier, en quelques mots, félicite la population de Marquette, et donne la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Le Très-Saint-Sacrement a été ensuite porté à l'église par Mgr Carlier.

***

Nous ne voudrions pas terminer ce compte-rendu sans rendre hommage à M. l'abbé Agasse, vice-doyen, curé de Marquette, et féliciter le comité organisateur, MM. Clabaut, Watrigant, Haverland, Desprez, Deledicq, d'avoir aussi parfaitement réalisé l'œuvre à laquelle ils donnaient tout leur dévouement.

Une heureuse nouvelle encore, que les habitants de Marquette apprendront avec satisfaction : Mgr Carlier a annoncé à **M. Verley**, maire de Marquette, que le Souverain-Pontife l'élevait à la dignité de **chevalier de Saint-Grégoire le Grand.**

LES ÉDILES

Parisiens et Bruxellois

A ROUBAIX

Hier, dimanche, à l'occasion de l'Exposition, la Municipalité roubaisienne recevait les Municipalités de Paris, de Bruxelles et de plusieurs autres villes des deux pays.

Les membres de ces municipalités, qu'accompagnait une délégation du Conseil général de la Seine, sont arrivés à Roubaix vers onze heures et demie.

Ils ont été reçus à la gare par M. Eugène Motte, entouré de ses adjoints et de nombreux conseillers municipaux, et accueillis par la « Marseillaise » ou la « Brabançonne » exécutées par la Grande-Harmonie.

Les invités, au nombre d'une trentaine, ont été conduits en voiture au nouvel Hôtel-de-Ville, qu'ils ont visité en détail et dont ils ont admiré la monumentale construction, les sculptures et l'agencement bien compris.

On remarquait parmi eux : MM. Lemonier, premier échevin de Bruxelles, faisant fonction de bourgmestre pendant le congé de M. Max ; Steens, échevin de l'état-civil de Bruxelles ; Huysman-Vandennest, Pattou, Bosquet, conseillers communaux ;

Galli, président ; Merlin, Trezel, Dussault, secrétaires du Conseil général de la Seine ;

Maurice Quentin, Adrien Houdin, vice-présidents du Conseil municipal de Paris ; Emile Massard, secrétaire ; Ernest Gay, syndic de ce Conseil.

Claude-Peron, maire de Boulogne ; Paul Hansaert, sénateur, bourgmestre d'Audenarde ; Antoine, maire d'Amiens ; Chas, maire d'Armentières ; Senis, maire de Béthune ; A. Pardoen, bourgmestre de Menin ; L. Dassonville, bourgmestre d'Herseaux ; Siffer, bourgmestre de Gand ; Duthatelet, bourgmestre de Néchin.

LE BANQUET

A midi et demi, un banquet de quatre-vingt-dix couverts a été servi dans la salle Pierre-de-Roubaix, à l'Hôtel-de-Ville.

Outre les invités étrangers avaient pris place à table, autour de M. Eugène Motte, qui présidait : MM. Chatteleyn, Deschodt, Soyez, Leblanc, adjoints au maire de Roubaix ; Eugène Mathon, président ; Albert Prouvost, vice-président du Comité d'initiative ; Lamy, commissaire général ; H. Glorieux, Emile Gaucher et Jos. Wibaux, membres du Comité ; Thivet, secrétaire général de l'Exposition de Roubaix ; Wettel-D'Halluin, juge au Tribunal de Commerce de Roubaix ; Champier, organisateur de l'Exposition rétrospective des Arts décoratifs ; Roget, secrétaire général de la mairie de Roubaix ; plusieurs conseillers municipaux de Roubaix et les membres de la Presse.

Au champagne, des toasts ont été portés par MM. Eugène Motte, Lemonier, premier échevin de Bruxelles ; Galli, président du Conseil général de la Seine ; Houdin, vice-président du Conseil municipal de Paris ; Pardoen, bourgmestre de Menin, au nom des localités belges limitrophes ; Siffer, bourgmestre de Gand, et Péron, maire de Boulogne.

M. Eugène Motte a porté la santé du roi et de la reine des Belges, y associant celle de M. Fallières. Il a remercié tous les maires venus se joindre aux Roubaisiens pour faire les honneurs aux édiles parisiens et bruxellois. M. Motte rappelle ensuite que les municipalités étrangères ont comme but de leur voyage, non seulement de voir l'Hôtel de Ville, mais aussi de visiter l'Exposition, une œuvre de décentralisation, de régionalisme bien entendu. Il salue les représentants de Bruxelles qui réserve toujours si bon accueil à nos compatriotes et qui, ajoute-t-il, en verrait plus encore qu'elle n'en reçoit, si les routes qui conduisent à la capitale belge étaient meilleures. Il salue les représentants de Paris, la grande ville où, au milieu d'une incessante gaîté, de fêtes toujours renouvelées, la population travaille plus que n'importe où. C'est là un point de contact avec Roubaix, ville laborieuse entre toutes où le fonctionnarisme n'a pas de candidats, où les parents apprennent aux enfants à confier leur avenir à l'esprit d'entreprise. M. Motte termine en faisant l'éloge de M. Eugène Mathon, le grand organisateur de l'Exposition.

Le toast de M. Lemonier, prononcé ensuite, a produit une profonde impression sur les convives, par ses délcarations de franche et cordiale sympathie pour la France et la région du Nord en particulier qu'il a remercié de son hospitalité à l'égard des ouvriers belges qui y vivent ; par la chaleur employée à faire l'éloge de la population roubaisienne et de l'œuvre administrative accomplie par la municipalité roubaisienne actuelle, et aussi par la pureté du langage du premier échevin de Bruxelles.

M. Galli a vanté l'activité et l'esprit d'initiative de Roubaix ; il a dit son ardente sympathie pour notre région si travailleuse, qui rend tant de services à tout le pays ; il a remercié au nom du Conseil général de la Seine et a levé son verre à l'entente de toutes les communes de France et de Belgique.

M. Houdin a excusé M. Bellan, président du Conseil municipal de Paris et a développé les mêmes idées.

M. Pardoen, a parlé au nom des localités belges de la frontière ; M. Siffer a invité la municipalité roubaisienne à rendre sa visite à Gand en 1913.

A l'issue du banquet, les invités ont été conduits en voiture à l'Exposition qu'ils ont visitée en détail, pilotés par MM. Eugène Motte, Eugène Mathon et les autres membres du Comité.

LA FÊTE ANNUELLE

des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais

L'importante société des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais qui, jusqu'à présent, tenait toujours son assemblée générale à Lille, s'est réunie, dans ce but, pour la première fois, hier dimanche, à Roubaix, à l'occasion de l'Exposition Internationale de la France.

La réception

Les Sauveteurs, très remarqués par la population roubaisienne sur laquelle les nombreuses médailles de beaucoup d'entre eux ont produit une vive impression en même temps qu'elles suscitaient la curiosité, ont été reçus, à 11 heure moins le quart, dans le salon d'honneur du Nouvel Hôtel de Ville, par M. Eugène Motte, maire, entouré de MM. Chatteleyn et Sayez, adjoints ; Noyelle, Cléty, Lepoutre, conseillers municipaux.

M. Crépy-Saint-Léger, président général de la société, a présenté les sauveteurs, remerciant la municipalité roubaisienne de son bon accueil et de la subvention qu'elle avait votée pour assurer le succès de cette fête, disant combien lui et ses camarades avaient de plaisir à se réunir à Roubaix, et faisant des vœux pour le succès le plus complet de l'Exposition qui a été le couronnement glorieux du magnifique et rapide développement de la cité roubaisienne.

M. Eugène Motte lui a répondu en excellents termes. Il a eu tout d'abord un mot aimable pour M. Paul Watine, président de la Section Roubaisienne des Sauveteurs, grâce aux bons offices duquel cette belle fête pouvait se dérouler cette année à Roubaix.

Puis il a fait un bel éloge des Sauveteurs, des braves gens et des gens braves, soldats du devoir, dont le courage civique égale souvent le courage militaire.

« Dans ces temps où la moralité, a-t-il dit, subit une trop grande détente et où l'on constate une certaine déperdition des vertus anciennes, vous exaltez heureusement ces vertus par vos belles actions ».

La réception a pris fin sur ce discours ; les Sauveteurs ont ensuite visité les splendides salles du nouvel Hôtel de Ville.

On remarquait parmi les sauveteurs présents :

MM. Crépy-Saint-Léger, adjoint au maire de Lille, président général ; Paul Watine, Clément Lévêque et Usmar Milliez, vice-présidents ; Clément Lepot, secrétaire général ; Crespel, secrétaire- adjoint ; Ingelmans, trésorier ; Bastel, Thiebaut, Derrevaux, Potiié, Gillain, administrateurs ; Hector Simon, vice-président de la section de Douai ; Bergeret, vice-président de Boulogne ; le commandant Lazardi, président des Vétérans de Lille ; Quarré, commandant